



Quels liens entre rigueur budgétaire et croissance des villes ?

L'exemple lorrain

En ces années d'élections locales et de rigueur budgétaire, le questionnement des acteurs publics s'est naturellement porté sur les comparaisons des collectivités en matière de politiques publiques, et en particulier sur les liens existant entre dérives des finances publiques, hausse de la fiscalité locale et dynamisme économique des villes. L'exemple lorrain montre qu'une gestion saine des finances publiques des communes a des répercussions positives en termes d'attractivité des ménages et des entreprises. Par ailleurs, l'hypothèse d'un mimétisme fiscal entre les communes lorraines est validée. Autrement dit, les élus tiennent compte des choix fiscaux des communes voisines, en particulier pour la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

L'existence d'interactions horizontales entre collectivités signifie que les choix d'une collectivité, notamment en termes de fiscalité, peuvent impacter les choix des autres collectivités de même rang.

Les modèles de choix fiscaux locaux

Dans la littérature théorique, les interactions fiscales sont dues soit à la mobilité potentielle de la base fiscale - on parle alors de modèles de concurrence fiscale - soit à la crainte des décideurs locaux de ne pas être réélus (modèles de concurrence politique par comparaison (*yardstick competition*)).

Les conséquences de la mobilité des bases ont d'abord été analysées par TIEBOUT C. M. (1956). Les ménages se localisent dans la commune offrant le couple bien public/impôt correspondant au mieux à leurs préférences. Les ménages vont comparer la combinaison de taxes et de services proposés par leur commune avec celle des autres. En déménageant, un ménage modifie le niveau de bien-être dans sa commune de départ comme dans sa commune de destination. Par conséquent, si les ménages

sont mobiles et réagissent à la politique choisie par leur collectivité en « votant avec les pieds », les décisions des collectivités deviennent alors également interdépendantes. Bien que les hypothèses du modèle de TIEBOUT soient très restrictives (information parfaite, mobilité parfaite, etc.), il constitue aujourd'hui encore une référence.

D'autres modèles axés sur la mobilité des bases fiscales ont analysé l'existence d'interactions stratégiques entre collectivités sous un angle non coopératif [ZODROW R. et MIESZKOWSKI P. (1986), WILSON J.D. (1986) et WILDASIN D.E. (1988)]. Dans ce cadre, la concurrence fiscale est un mécanisme non coopératif de fixation des impôts par des décideurs locaux qui cherchent à maximiser le bien-être des ménages, mais ne tiennent pas compte des effets de leurs décisions sur les autres collectivités. Dans les modèles de concurrence fiscale, la source de la concurrence se trouve dans la mobilité du capital. Celle-ci oblige les collectivités à aligner leur taux d'imposition sur ceux des autres collectivités, si elles ne veulent pas voir leurs bases d'imposition s'évader.

Les modèles de concurrence politique par comparaison (*yardstick competition*) cherchent

quant à eux à expliquer l'existence d'interactions stratégiques par les caractéristiques de comportements des votes des électeurs. Les électeurs considérés comme immobiles vont comparer les performances des élus et les sanctionner si nécessaire par une non-réélection. Ces modèles sont caractérisés par la relation entre les électeurs et leurs élus, et par l'existence d'une asymétrie d'information en faveur de ces derniers. Cet avantage informationnel concernant le coût réel de la politique menée peut alors favoriser des comportements de captage de rente de la part des élus. Néanmoins, les électeurs peuvent réduire leur désavantage informationnel et soumettre leurs élus à un certain contrôle en comparant leur politique et les résultats obtenus avec ceux des élus voisins. Afin de ne pas compromettre leurs chances d'être réélus, les élus doivent alors aligner leurs propres choix politiques sur ceux des élus auxquels ils sont comparés. Ainsi, les élus comparés entrent en concurrence et leurs décisions deviennent interdépendantes.

Dans les modèles de concurrence par comparaison ou de concurrence fiscale, les collectivités entrent en compétition parce qu'elles sont comparées par les individus. Dans les premiers, les acteurs prennent la parole pour tenter d'aplanir les difficultés (*voice*) ; dans les seconds, ils adoptent un comportement de fuite (*exit*).

Influence des finances locales sur la croissance des villes

On s'intéresse ici à la question de l'articulation entre finances locales et dynamisme économique des villes de Lorraine. Le choix d'un mode de gestion des finances d'une commune basé sur une «orthodoxie budgétaire» agit-il positivement sur le dynamisme économique de cette commune ? Inversement, une gestion de type «keynésien» reposant davantage sur l'endettement influe-t-elle négativement sur l'attractivité de la commune ?

L'attractivité des communes est envisagée en termes de taille de population (premier modèle) et d'attractivité résidentielle (second modèle).

Dans le premier modèle, qui cherche à expliquer la taille (population) de la commune, les variables explicatives suivantes ont été retenues :

- celles liées à l'endettement, dans la mesure où nous cherchons à appréhender l'effet positif sur la croissance d'une politique de désendettement : montant des remboursements d'emprunts ;
- celles qui rendent compte du volume du budget et d'un effet «taille» de la commune : la part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement, l'épargne nette de gestion (capacité d'autofinancement nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées), un indicateur de marge de manœuvre (produits des impôts locaux/richeesse fiscale) ;
- celles relatives aux coûts de transport et à l'impact de la distance : temps d'accès minimal aux communes de Nancy et de Metz ;
- celles qui concernent l'investissement des communes : total des emplois d'investissement budgétaire.

Modèle de choix fiscal communal

Variables explicatives	Valeur	Significativité*
Constante	2,2720	65,76
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement	0,0186	25,36
Temps minimal d'accès à Metz/Nancy	-0,0023	-5,80
Total des emplois d'investissement budgétaire	-0,0005	-9,00
Remboursement d'emprunts	0,0082	21,28
Épargne nette de gestion (capacité d'autofinancement nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées)	0,0055	15,15
Marge de manœuvre	-0,0029	-8,65
R2 ajusté	0,44	

La variable explicative est le logarithme de la population de la commune en 2006.

□ Non significatif au seuil de 5%

*T de Student

Sources : DRFIP 2009 ; Insee, Recensement de la population, résultats 2006

Modèle spatial de choix fiscal communal

Variables explicatives	Valeur	Significativité**
Population des communes voisines	0,8212	34,15
Constante	0,2050	3,04
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement	0,0132	19,84
Temps minimal d'accès à Metz/Nancy	0,0003	0,68
Total des emplois d'investissement budgétaire	-0,0004	-8,85
Remboursement d'emprunts	0,0070	20,83
Épargne nette de gestion (capacité d'autofinancement nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées)	0,0047	14,97
Marge de manœuvre	-0,0031	-10,54
R2 ajusté	0,58	

La variable explicative est le logarithme de la population de la commune en 2006.

□ Non significatif au seuil de 5%

**Valeur de Z

Sources : DRFIP 2009 ; Insee, Recensement de la population, résultats 2006

Ce premier modèle rend compte de près de 60% de la variabilité de la taille des communes de la région. Les variables retenues sont toutes significatives avec un taux d'erreur de 5%.

On observe un lien négatif entre la population et les variables : temps d'accès minimal à Nancy/Metz, montant des emplois d'investissement et quotient entre les produits de la fiscalité directe et la richesse fiscale.

Autrement dit, on constate un effet dissuasif de l'éloignement vis-à-vis des communes-centres de la région, la faiblesse qui réside dans un recours important aux potentialités de taxation des bases locales, révélatrice de marges de manœuvre amoindries en matière budgétaire ; enfin, ce sont bien les communes les moins peuplées qui investissent le plus, en euros par habitant.

Modèle d'attractivité résidentielle

Variables explicatives	Valeur	Significativité*
Constante	57,90	6,00
Taux de croissance de la population entre 1962 et 1990	12,38	4,47
Temps minimal d'accès à Metz/Nancy	-0,47	-3,46
Remboursement d'emprunts	8,0E-05	6,12
Revenus nets fiscaux	-3,4E-06	-35,26
TPU (Taxe Professionnelle Unique)	17,37	2,68
R2 ajusté	0,51	

La variable explicative est le solde des entrées et des sorties de la commune entre 2002 et 2007.

Non significatif au seuil de 5%

*T de Student

Sources : DRFIP 2009 ; Insee, Recensement de la population, résultats 2006

Modèle spatial d'attractivité résidentielle

Variables explicatives	Valeur	Significativité**
Solde des entrées dans les communes voisines	-0,26	-2,21
Constante	57,91	50,99
Taux de croissance de la population entre 1962 et 1990	11,76	4,17
Temps minimal d'accès à Metz/Nancy	-0,47	-3,47
Remboursement d'emprunts	7,9E-05	6,13
Revenus nets fiscaux	-3,4E-06	-35,27
TPU (Taxe Professionnelle Unique)	16,66	2,56
R2 ajusté	0,51	

La variable explicative est le logarithme de la population de la commune en 2006.

Non significatif au seuil de 5%

**Valeur de Z

Sources : DRFIP 2009 ; Insee, Recensement de la population, résultats 2006

Modèle de choix fiscal communal

Variables explicatives	Foncier non bâti	Foncier bâti	Taxe d'habitation	Taxe professionnelle
Constante	1,768	0,512	0,261	-0,126
Base fiscale par habitant	-0,161	-0,137	-0,097	0,243
DGF par habitant	0,121	0,273	0,269	0,137
Proportion des plus de 60 ans	-0,220	-0,048	-0,111	-0,098
Proportion d'enfants scolarisés	-0,208	-0,031	0,035	0,061
Taux de chômage	-0,035	0,006	-0,045	-0,029
Densité de population	0,108	0,181	0,243	0,022
R2 ajusté	0,229	0,174	0,268	0,504
Nombre d'observations	2 331	2 327	2 325	1 573

Modèle log-log

Non significatif au seuil de 5%

Sources : Insee et DGFIP, Recensement des éléments d'imposition 2008 ; Insee, Recensement de la population, résultats 2006

Modèle spatial de choix fiscal communal

Variables explicatives	Foncier non bâti	Foncier bâti	Taxe d'habitation	Taxe professionnelle
Taux de taxes voisins	0,891	0,783	0,829	0,551
Constante	0,639	-0,150	-0,321	-0,241
Base fiscale par habitant	-0,121	-0,133	-0,114	0,204
DGF par habitant	0,135	0,241	0,254	0,094
Proportion des plus de 60 ans	-0,098	-0,044	-0,045	-0,119
Proportion d'enfants scolarisés	-0,109	0,017	0,085	0,051
Taux de chômage	-0,022	-0,002	-0,039	-0,050
Densité de population	-0,076	0,134	0,142	0,044
R2 ajusté	0,470	0,276	0,457	0,565

Modèle log-log

Non significatif au seuil de 5%

Sources : Insee et DGFIP, Recensement des éléments d'imposition 2008 ; Insee, Recensement de la population, résultats 2006

Les autres variables présentent a contrario un lien positif avec la population : les remboursements d'emprunts, signe d'une gestion budgétaire «orthodoxe» et le poids des impôts directs dans les produits de fonctionnement, qui traduit le degré d'autonomie budgétaire des communes.

Le second modèle s'intéresse à l'attractivité résidentielle des communes, et ce au regard des tendances démographiques passées (effet d'inertie), des conditions de l'accessibilité aux communes-centres de la région, du montant des remboursements d'emprunts, de la richesse des habitants (revenu net imposable des foyers fiscaux) et de l'existence ou non d'une Taxe Professionnelle Unique (TPU). La taxe professionnelle unique a été mise en place en 1999, de manière obligatoire pour les communautés d'agglomération et facultative pour les communautés de communes. Elle permet aux intercommunalités de voter et de percevoir la taxe professionnelle, aboutissant ainsi à un taux identique pour toutes les communes. L'objectif était de réduire les inégalités de richesse entre les communes.

Au-delà de l'effet d'inertie prévaut l'impact des conditions d'accessibilité et une logique d'endettement contenu (coefficient positif du désendettement). L'effet richesse, qui peut être vu comme un proxy d'un effet de la base fiscale, joue ici négativement.

L'attractivité résidentielle des communes apparaît donc d'autant plus forte, qu'elle renforcerait une dynamique préexistante d'effets d'agglomération, que la gestion publique locale s'inscrirait dans un contexte d'orthodoxie budgétaire, et que la

collectivité appartiendrait à une structure intercommunale à TPU (interaction stratégique).

Mimétisme fiscal des communes lorraines

L'analyse de l'autocorrélation spatiale (statistique du I de Moran) des taux de taxes en 2008, autrement dit la mesure de la coïncidence de valeurs similaires possédant une localisation similaire, indique que nous sommes en présence d'une autocorrélation spatiale globale positive, c'est-à-dire que la répartition des taux de taxes ne s'effectue pas de façon aléatoire en Lorraine, mais est caractérisée par des regroupements de valeurs similaires de ces taux.

L'analyse de l'autocorrélation spatiale au niveau local permet d'identifier les clusters de communes, formés par des groupes de communes contiguës possédant des niveaux élevés de taux de taxes en 2008, et leur significativité statistique. Cette significativité atteste qu'une valeur de taux de taxes associée à une commune est significativement influencée par la valeur des taux de taxes des communes voisines. Ces schémas de localisation sont représentés sur les cartes ci-contre.

En particulier, le schéma de localisation de type «Haut-Haut», permet d'identifier des communes associées à une valeur élevée de taux de taxes, entourées de communes elles-mêmes associées à des valeurs élevées de taux de taxes.

En matière de taxe d'habitation, la carte fait apparaître trois types de clusters en Lorraine : la Moselle (74% des communes), les communes en périphérie de Nancy et les Vosges (54,2% des communes). Pour le

foncier non bâti, c'est l'ensemble du département de Moselle qui concentre les clusters. Quatre zones sont identifiables pour la taxe sur le foncier bâti : Thionville, Sarreguemines, Bar-le-Duc et les Vosges. Enfin, le schéma de localisation pour la taxe professionnelle partage la région en deux zones, dont l'une à l'est qui regroupe les valeurs de taux les plus élevés.

Pour expliquer les choix fiscaux communaux [cf. Encadré], ici les taux de taxes par habitant en 2008, nous retenons les variables socio-économiques correspondant aux compétences des communes et généralement retenues dans la littérature :

- des variables de charges : la densité de la population, la part d'enfants scolarisés de moins de 18 ans par commune, la part des plus de 60 ans dans la population totale, le taux de chômage. Pour toutes ces variables, on peut s'attendre à un signe positif dans la mesure où elles sont susceptibles de capter l'influence de besoins importants des habitants, en services publics et en infrastructures. Cependant, un signe négatif, notamment pour la densité de population, pourrait être un indice de l'existence d'économies d'échelle dans la fourniture des services publics locaux ;

Le modèle de choix fiscal communal est dit avec autorégression spatiale.

t est le vecteur des taux de taxes communaux, W la matrice d'interactions spatiales normalisée, X la matrice des caractéristiques socioéconomiques de chaque commune, ρ le coefficient d'autorégression spatiale. La significativité et le signe de ce coefficient indiquent respectivement l'existence ou non d'interactions spatiales entre communes et le sens de ces interactions. Si le coefficient estimé est positif, on assiste alors à un comportement de mimétisme entre les collectivités, c'est-à-dire que leurs choix politiques sont des compléments stratégiques. Dans le cas contraire, il s'agirait de substituts stratégiques.

$$t = \rho Wt + \beta x + \varepsilon$$

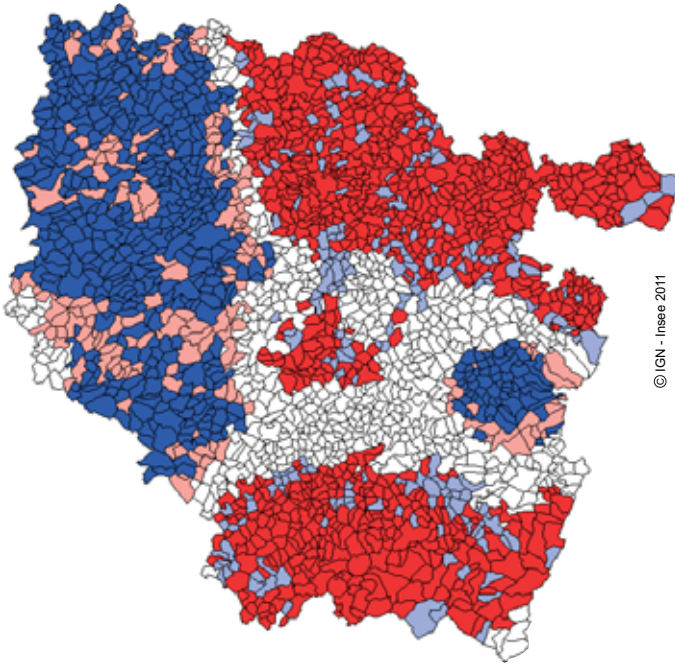
Géographie des taux de taxes

	Proportion de communes identifiées comme clusters			
	Foncier non bâti	Foncier bâti	Taxe d'habitation	Taxe professionnelle
Meurthe-et-Moselle	2,4%	3,2%	13,1%	28,8%
Meuse	2,8%	13,6%	0,0%	0,0%
Moselle	84,5%	33,4%	73,8%	31,9%
Vosges	0,0%	53,0%	54,2%	77,9%
Lorraine	27,6%	25,8%	38,3%	34,4%
Indice de Moran	0,38	0,17	0,35	0,26

Lecture : 73,8% des communes de Moselle sont identifiées comme des clusters en matière de taxe d'habitation.
Sources : Insee et DGFIP, Recensement des éléments d'imposition 2008

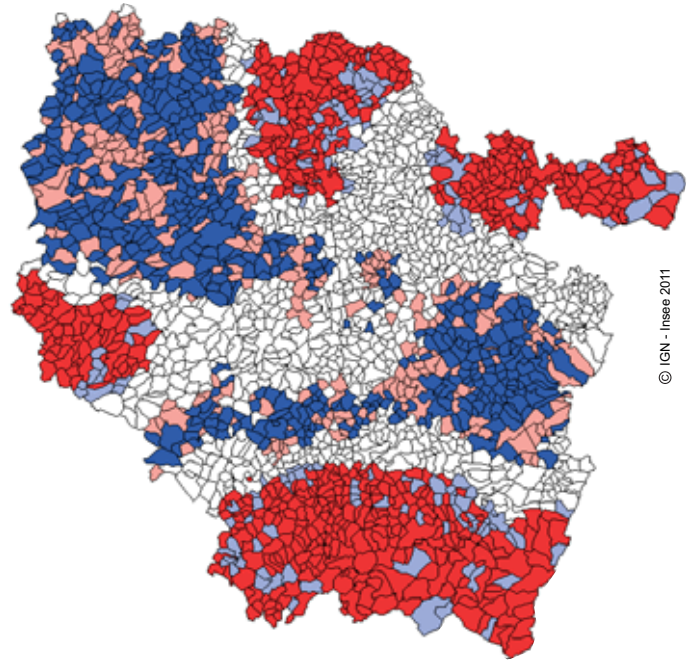
Logarithme du taux de taxe d'habitation
par commune

Indicateur local d'association spatiale (LISA Moran)



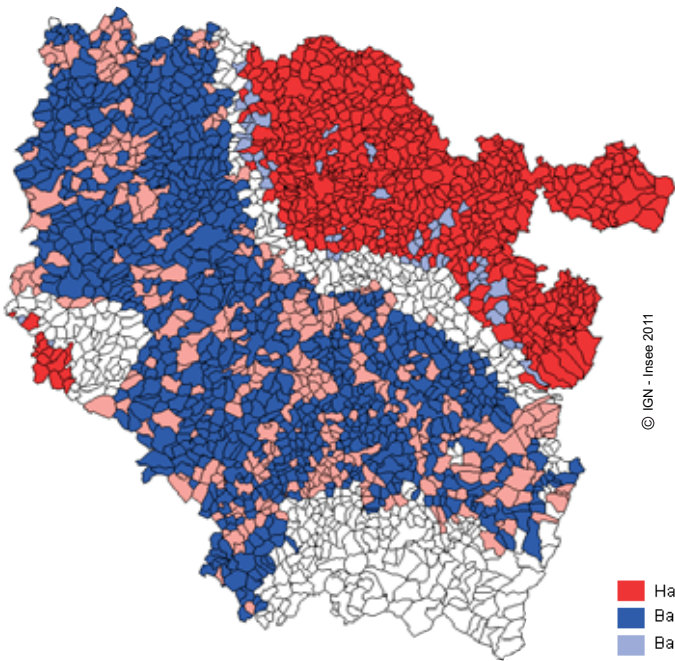
Logarithme du taux de taxe sur le foncier bâti
par commune

Indicateur local d'association spatiale (LISA Moran)



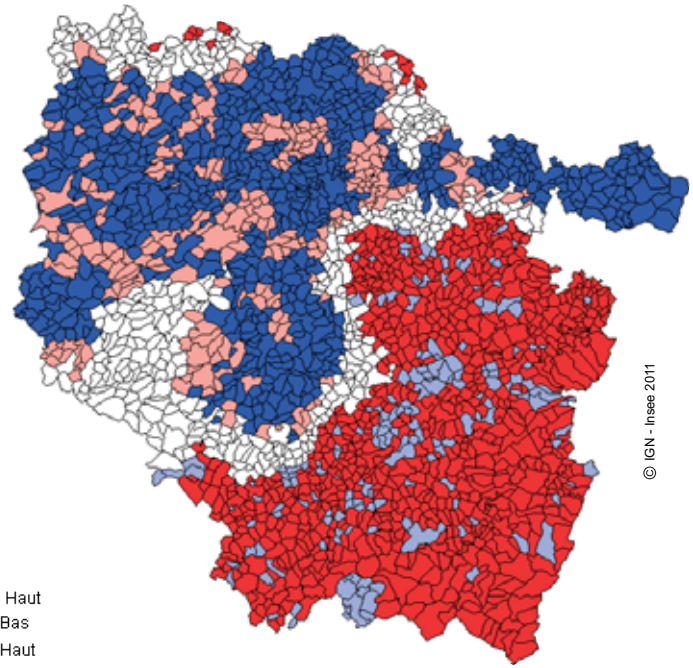
Logarithme du taux de taxe sur le foncier non bâti
par commune

Indicateur local d'association spatiale (LISA Moran)



Logarithme du taux de taxe professionnelle
par commune

Indicateur local d'association spatiale (LISA Moran)



- Haut - Haut
- Bas - Bas
- Bas - Haut
- Haut - Bas
- Non significatif

Source : Insee et DGFiP, Recensement des éléments d'imposition 2008

- des variables de richesse : la base fiscale par habitant de chacune des taxes, la dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant. La base fiscale est supposée évoluer en sens contraire des taux de taxes d'une commune, car une commune bénéficiant de ressources plus importantes peut en profiter pour diminuer sa pression fiscale. Le signe attendu du coefficient associé à la base fiscale est donc négatif. En revanche, l'existence d'un «fly-paper effect» ou «papier collant» (RUBINFELD D., 1987) devrait conduire à un effet positif de la DGF sur les taux. En effet, un euro de subvention nationale forfaitaire entraînerait une augmentation de dépenses publiques locales significativement plus élevée qu'un euro de revenu disponible supplémentaire. La subvention nationale publique resterait «collée» au secteur public local ; au lieu de se partager entre dépense publique supplémentaire et réduction d'impôt local, elle entraînerait une «surconsommation» publique au niveau local. Ceci suggère que l'effet des subventions publiques serait plus important que l'effet revenu et donc positif sur les taux.

Premier constat, les coefficients d'autorégression spatiale sont significatifs pour toutes les taxes, à l'exception de la taxe sur le foncier bâti. Ils sont particulièrement élevés pour le foncier non bâti (0,89) et la taxe d'habitation (0,83).

Le coefficient associé à la densité de population présente la particularité d'être positif pour l'ensemble des taxes, à l'exception du foncier non bâti. Plus une commune se caractérise par une densité élevée, plus elle doit augmenter son taux de taxes pour satisfaire les besoins en dépenses publiques plus importants de ses habitants ; c'est particulièrement vrai pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti.

Les coefficients associés aux bases des taxes foncières et d'habitation par habitant prennent un signe négatif, traduisant le fait que plus une commune est riche en termes de

base fiscale, plus elle peut se permettre de diminuer ses taux.

La DGF par habitant ne prend pas le signe positif attendu, l'effet du «papier collant» est donc vérifié : l'impact des subventions sur les dépenses publiques, et donc indirectement sur les taux d'imposition, se révèle positif. La DGF n'a pas pour effet de diminuer les taux d'imposition des communes.

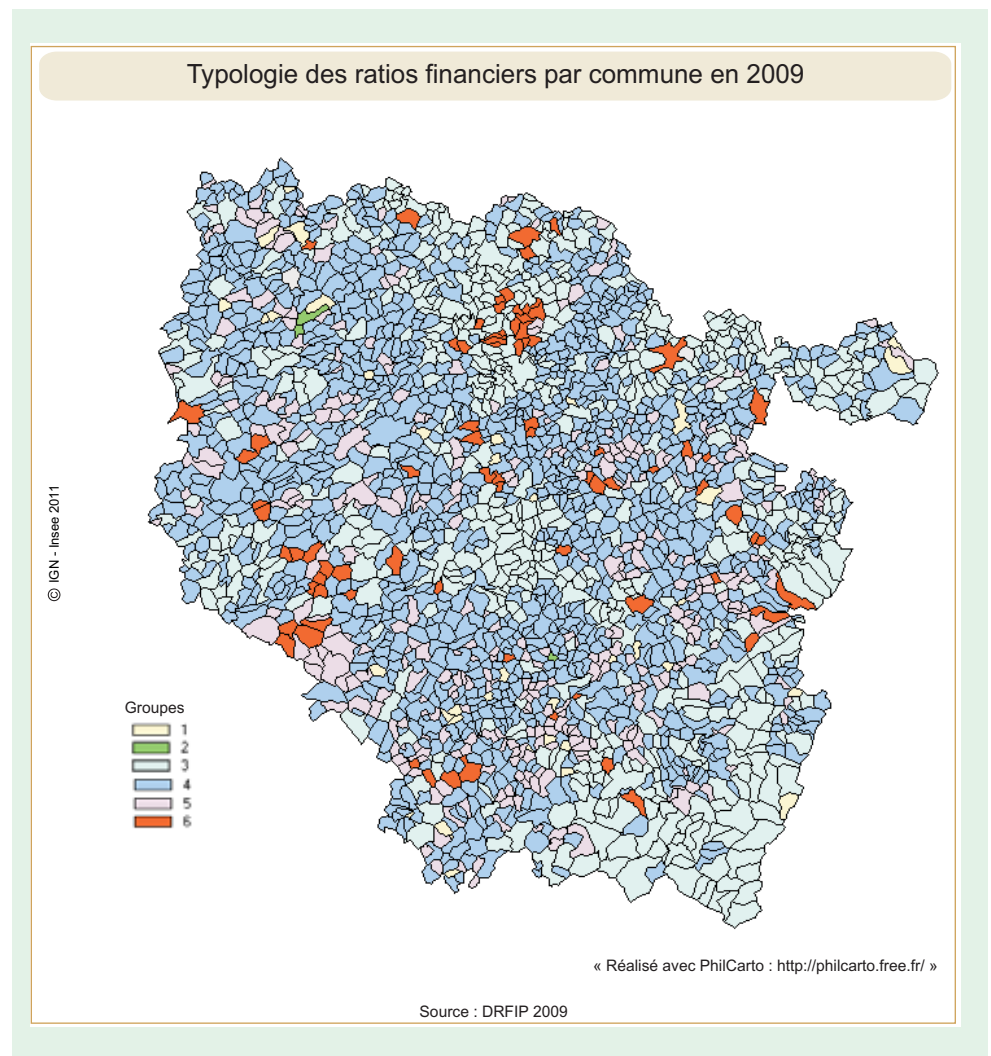
Les populations de personnes âgées, d'enfants scolarisés et de chômeurs devraient entraîner des dépenses publiques spécifiques, et donc une hausse de la pression fiscale dans les communes où leurs parts dans la population totale sont importantes. Les résultats ne confirment pas cette thèse.

La proportion des plus de 60 ans peut être vue comme un indicateur du poids électoral déterminant des personnes âgées, donc susceptible d'influencer les choix d'imposition des communes. Les coefficients associés sont cependant tous négatifs.

Les coefficients associés aux taux de chômage sont également négatifs.

Enfin, la proportion d'enfants scolarisés a un impact significatif positif sur les choix fiscaux en matière de taxe d'habitation, et un impact négatif pour le foncier non bâti.

■ Christian CALZADA



Ratios financiers des communes lorraines en 2009

La typologie des huit principaux ratios financiers des communes en Lorraine fait ressortir six groupes de communes.

Un **premier groupe** de communes, en majorité dans les Vosges, se caractérisent par leur endettement et une part des dépenses d'équipement par habitant supérieures à la moyenne régionale.

Les **groupes 2 et 6** regroupent des communes de la Meuse et de Moselle où la part des dépenses de fonctionnement et le produit fiscal par rapport à la population sont significatifs. C'est dans les communes du groupe 2 que la part de la contribution de l'État au fonctionnement est la plus importante.

Les communes du **groupe 3** sont synonymes d'un fort degré de rigidité, autrement dit la part de la dépense incompressible (dépenses de personnel), quelle que soit la population de la commune, y est forte.

Le groupe moyen est le **groupe 4**.

Enfin, dans le **groupe 5**, on trouve les communes à fort niveau de pression fiscale sur leurs contribuables.

Les **8 ratios** pris en compte sont :

* Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / Population

* Ratio 2 : Produit des impositions directes / Population

* Ratio 3 : Dépenses d'équipement brut / Population

* Ratio 4 : Dette / Population

* Ratio 5 : DGF / Population

* Ratio 6 : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

* Ratio 7 : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) : Recettes fiscales / Potentiel fiscal

* Ratio 8 : Marge d'autofinancement courant (MAC) = DRF + Remboursement de dette / RRF (recettes réelles de fonctionnement)

Typologie des ratios financiers lorrains

Proportion de communes dans chaque groupe	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
Meurthe-et-Moselle	24,3%	33,3%	24,3%	26,5%	25,0%	20,3%
Meuse	21,6%	66,7%	11,5%	25,7%	21,9%	25,3%
Moselle	13,5%	0,0%	42,4%	28,6%	20,3%	44,3%
Vosges	40,5%	0,0%	21,8%	19,3%	32,8%	10,1%
Nombre de communes	37	3	618	1 239	360	79

Distances aux moyennes de chaque groupe	Groupe					
	1	2	3	4	5	6
Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1,00	9,82	-0,04	-0,23	0,39	1,30
Ratio 2 : Produit des impositions directes / Population	0,35	5,95	0,09	-0,27	-0,04	3,37
Ratio 3 : Dépenses d'équipement brut / Population	4,26	0,00	-0,23	-0,08	0,14	0,44
Ratio 4 : Dette / Population	3,88	-0,72	0,00	-0,03	-0,35	0,26
Ratio 5 : Dotation globale de fonctionnement / Population	0,42	21,59	0,11	-0,18	0,21	0,10
Ratio 6 : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	-0,69	0,24	1,19	-0,35	-0,71	-0,15
Ratio 7 : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : Recettes fiscales / Potentiel fiscal	0,73	0,93	-0,47	-0,16	1,41	-0,55
Ratio 8 : Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,75	-1,05	0,19	0,12	0,62	-0,85

Source : DRFIP 2009

Savoir plus :

Sites internet :

- Direction Générale des Collectivités Locales.

http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/statistiques/collectivites_locales/

- Bercy Colloc : Bercy au service des collectivités locales

http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colloc_struct_fina_loca/index.html

- Vie publique : les comptes des collectivités territoriales

<http://www.vie-publique.fr/decouvertes/institutions/>

- Dexia

<https://www.dexia.be/fr/>

- Cour des Comptes

<http://www.ccomptes.fr/fr/JF/Accueil.html>

www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS

ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2011

Pour aller plus loin

- ALLERS M., ELHORST J. (2005), « Tax Mimicking and Yardstick Competition Among Local Governments in the Netherlands », *International Tax and Public Finance*, 12(4), pp. 493-513.

- BREUNIG R., ROCABOY Y. (2008), « Per-Capita Public Expenditures and Population Size : A Non-Parametric Analysis Using French Data », *Public Choice*, 136, pp. 429-445.

- BRUECKNER J.K. (1996), « Testing for Strategic Interaction Among Local Governments : The Case of Growth Controls », *Journal of Urban Economics*, vol. 44, pp. 438-467.

- CASSETTE A., PATY S. (2006), « La concurrence fiscale entre communes est-elle plus intense en milieu urbain ou en milieu rural ? », *Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales*, 78, pp. 5-30.

- CASSETTE A., JAYET H., PATY S. (2007), « Concurrence fiscale et élu Léviathan », *Économie Publique*, n° 18-19, 1-2, pp. 3-31.

- CHABELLARD F. (2003), « Décentralisation et discipline budgétaire du secteur public local », Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Thèse pour le doctorat, Université Pau - Pays de l'Adour, mimeo, novembre.

- CHARLOT S., PATY S. (2007), « Market Access Effect and Local Tax Setting : Evidence from a French Panel Data », *Journal of Economic Geography*, 7(3).

- DERYCKE P.-H., GILBERT G. (1988) : *Économie publique locale*, Paris, Economica.

- DUBOIS E., LEPRINCE M., PATY S. (2005), « Les déterminants politiques des choix fiscaux locaux : le cas des départements en France », *Revue de l'OFCE*, 94, pp. 317-349.

- DUBOIS E., LEPRINCE M., PATY S. (2007), « The Effects of Politics on Local Tax Setting : Evidence from France », *Urban Studies*, 44(8).

- FELD L., JOSSELIN J.M., ROCABOY Y. (2002), « Le mimétisme fiscal : une application aux régions françaises », *Économie et Prévision*, Vol. 156, pp. 43-49.

- FOUCAULT M., MADIES T., PATY S. (2008), « Public Spending Interactions and Local Politics : Empirical Evidence from French Municipalities », *Public Choice*, 137(1), pp. 57-80.

- GILBERT G. (2001), « Les finances des collectivités décentralisées et les relations financières entre niveaux de collectivités en France : tendances et perspectives », Symposium organisé par la commission du déséquilibre fiscal, Québec, 13 et 14 septembre.

- GILBERT G., GUENGANT A., TAVÉRA C. (2009), « Les collectivités locales peuvent-elles restaurer leur capacité de financement ? Les enseignements du modèle macroéconomique APUL », *Économie et Prévision*, n° 189, 3.

- GUENGANT A., LEPRINCE M. (2002), « Interactions fiscales verticales et réaction des communes à la coopération intercommunale », *Revue Économique*, vol. 53, n° 3, pp. 525-535.

- GUENGANT A., LEPRINCE M. (2007), « Évaluation des effets des régimes de coopération intercommunale sur les dépenses publiques locales », *Économie et prévision*, n° 175-176, 79-99.

- JAYET H., PATY S., PENTEL A. (2002), « Existe-t-il des interactions fiscales stratégiques entre les collectivités locales ? », *Économie et prévision*, 154, pp. 95-105.

- JAYET H., PATY S. (2006), « Capital Indivisibility and Fiscal Competition : Are there too many Enterprise Zones when some of Them Are Empty ? », *Journal of Urban Economics*, 60, pp. 399-417.

- KLOPFER M. (2007), « Les enjeux de l'interdépendance financière entre communes et groupements à taxe professionnelle unique (TPU) », *Minéfi, Notes Bleues*, n° 302.

- LEPRINCE M., MADIÈS T., PATY S. (2007), « Business Tax Interactions Among Local Governments : An Empirical Analysis of the French Case », *Journal of Regional Science*, 47(3).

- PATY S. (2006), « Le rôle des interactions dans les choix fiscaux des agglomérations françaises », *Revue Française d'Économie*, 20(3), pp. 87-117.

- PATY S. (2008), « Tax Competition and New Economic Geography », *Urban Public Economics Review*, 8, pp. 69-83.

- RUBINFELD, D. (1987), « The Economics of the Local Public Sector », in A. AUERBACH et M. FELDSTEIN (eds.), *Handbook of Public Economics*, Amsterdam, North-Holland, pp. 571-645.

- TIEBOUT C.M. (1956), « A Pure Theory of Local Expenditures », *Journal of Political Economy*, 64, 1956, pp. 416-424.

- WILDASIN D.E. (1988), « Nash Equilibria in Models of Fiscal Competition », *Journal of Public Economics*, 35, pp. 229-240.

- WILSON, J. (1999), « Theories of Tax Competition », *National Tax Journal*, 52, pp. 269-304.

- ZODROW, G.R., MIESZKOWSKI P. (1986), « Pigou, Tiebout, Property Taxation, and the Underprovision of Local Public Goods », *Journal of Urban Economics*, 19, pp. 356-370.